

Division  
des Elèves (D.E.L.)

Bureau  
des sorties scolaires

Réf N° .....  
Affaire suivie par  
Annick BERNARD

Téléphone  
04 76 74 78 46  
Télécopie  
04 76 74 78 20

TLJ sauf vendredi a.m.  
Courriel :  
ce.38I-del-sorties-scol  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex  
1

Ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

Grenoble, le 1er octobre 2007

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale de l'Isère

à

Monsieur Marc VANPE  
97 A, cours Berriat  
38000 GRENOBLE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suite à l'entretien en date du 27 septembre 2007, j'ai décidé de vous accorder un agrément pour participer à l'encadrement des élèves dans la discipline suivante : **ESCALADE.**

Cet agrément vous est accordé pour la durée de l'année scolaire 2007 - 2008. Il sera reconduit tacitement sans nouvelle formalité, sous réserve que la déclaration auprès du Préfet – carte professionnelle – soit en cours de validité.

Votre numéro d'agrément est le suivant : **EPSESC07092700042.**

Je vous précise que **ce numéro vous sera demandé avant toute intervention, en même temps que cette décision d'agrément.**

Cette décision me donne l'occasion de rappeler les conditions générales dans lesquelles doivent se situer les activités des intervenants extérieurs :

- L'action des intervenants doit s'intégrer dans le projet pédagogique de la classe et de l'école.
- Les intervenants extérieurs ne peuvent se substituer aux maîtres qui, en tout état de cause, restent seuls responsables de l'enseignement donné dans la classe et de son organisation.
- L'agrément ne saurait interférer avec la gestion statutaire de ce personnel.

Je vous rappelle que **l'agrément peut être suspendu ou retiré à tout moment dès lors que le justifie les règles de l'Education Nationale.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Jacques AUBRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DES SPORTS

# BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME OPTION ASPIRANT GUIDE DE MONTAGNE

est attribué en application de l'arrêté du N° 20050027 du 12/07/2005

à M. Monsieur VANPE Marc

Né(e) le 25/10/1975 à GRENOBLE (38000)

N° 038.05.0515 R E A GRENOBLE, le 12 juillet 2005

Le Titulaire, F R A N Ç A I S E P / Le Directeur régional de la jeunesse, sports, jeunesse et sports,

par délégation, Le Directeur Départemental de la Jeunesse, Sports, Jeunesse et Sports

  
Bruno BETTANINE  
  
Direction Départementale de la Jeunesse, Sports, Jeunesse et Sports  
ISERE  
\*  
#